



Président : M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

POINT 36 DE L'ORDRE DU JOUR

**La situation au Moyen-Orient :
rapports du Secrétaire général**

1. M. MADADHA (Jordanie) [*interprétation de l'arabe*] : Permettez-moi tout d'abord de remercier le Secrétaire général, pour les rapports extrêmement précieux qu'il a présentés à l'Assemblée générale. Je voudrais également remercier le Président et les membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Je voudrais remercier le Président et les membres du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés pour leurs rapports objectifs et précieux qui ont permis à tous de se rendre compte des événements qui se déroulent à l'heure actuelle dans les territoires arabes occupés et des efforts qui sont déployés pour restaurer la paix au Moyen-Orient et en Palestine.

2. Je tiens à adresser mes sincères condoléances à la délégation et au Gouvernement yougoslaves à l'occasion du décès de Becir Meholic, ancien représentant de la Yougoslavie au Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes. Sa mort m'a beaucoup attristé.

3. Le Secrétaire général déclare dans son rapport sur l'activité de l'Organisation :

“A la fin de la seconde guerre mondiale, on plaçait dans les capacités des institutions internationales une confiance sans doute excessive, née d'un désir désespéré d'édifier un monde nouveau et meilleur. Il semblait possible alors de créer, en toute priorité, un système qui permette de maintenir la paix et la sécurité internationales en application des dispositions de la Charte. Si un tel système pouvait effectivement fonctionner, l'obstacle principal au désarmement et à la limitation des armements, c'est-à-dire l'insécurité des nations, disparaîtrait du même coup et le droit, remplaçant la force, commencerait enfin à s'imposer au niveau international.” [Voir A/39/1.]

Le Secrétaire général déclare également : “On montre aussi parfois une certaine réticence à faire l'effort nécessaire pour utiliser efficacement les organisations internationales.” [Ibid.]

4. Deux principes sont maintenant reconnus dans les relations internationales. Il s'agit du principe du non-recours à la force dans le règlement des différends internationaux et du principe de la nécessité de créer une institution internationale pour établir les lois, les

organiser et garantir leur emploi et leur application efficaces dans les relations humaines. Ces principes ont été établis par l'humanité après de nombreuses guerres qui ont entraîné la mort et la dispersion de millions de personnes. D'où la création de la Société des Nations et ultérieurement de l'Organisation des Nations Unies.

5. Le principe du non-recours à la force dans le règlement des différends internationaux est devenu l'un des principes les plus importants de l'Organisation des Nations Unies. A partir de 1948, année de la création d'Israël, et jusqu'à nos jours, c'est-à-dire 36 ans plus tard, l'Organisation s'est efforcée de faire appliquer une résolution adoptée en 1947 [*résolution 181 (II)*] qui demandait la création de deux Etats sur la terre de Palestine, l'un pour Israël, l'autre pour la Palestine. Pendant tout ce temps, Israël n'a cessé de tourner en dérision l'Organisation internationale qui a été à l'origine de sa création et de faire fi de ses résolutions et décisions.

6. Le premier principe sur lequel a été établie l'Organisation des Nations Unies, le principe du non-recours à la force dans le règlement des différends internationaux, a été appliqué dans le sens contraire par l'Etat d'Israël, Etat qui a été créé par l'Organisation, et le recours à la force est devenu la méthode la plus souvent employée par Israël pour trancher ses différends avec les Etats arabes voisins. L'Organisation internationale qui a créé Israël est devenue, à ses yeux, et selon les déclarations de ses dirigeants et présidents, une association de pays en développement pauvres, faibles et impotents, tombée sous l'influence de l'argent et du chantage arabes. A ses yeux, le droit s'acquiert par l'argent et par la force des armes et non par la légitimité. Il y a des dizaines d'exemples de ce qu'ont dit et écrit les dirigeants et les représentants d'Israël concernant leurs vues sur les Etats africains et asiatiques.

7. Le principe le plus important de la Charte des Nations Unies, celui qui a trait au non-recours à la force, est devenu le principe le plus important sur lequel se fondent les pratiques israéliennes, mais ceci d'une manière tout à fait déformée. Aux yeux d'Israël, sa sécurité ne peut être réalisée que par la force et l'on ne peut parvenir à la paix que par la force. C'est donc l'apprenti sorcier; le doux agneau qui s'est acquis la pitié du monde en raison des souffrances que lui ont infligées les nazis et les fascistes durant la seconde guerre mondiale est devenu le loup sauvage qui dévore tout. La force est devenue la base de toute chose et les Arabes ne pouvaient comprendre que cela. Telle est la logique d'Israël et il essaie de convaincre le monde du bien-fondé de cette logique. Celui qui comprend cette logique devient l'homme sage, partisan du sémitisme; celui qui ne la comprend pas et qui a des convictions différentes est “l'antisémite” soumis au chantage et à l'argent arabes. Le sadisme nazi appliqué aux Juifs est

devenu le sadisme israélien appliqué aux Arabes. Les fours crématoires construits pour les Juifs ont été transformés par les Israéliens en fours pour les Palestiniens. A cet égard, je conseille à ceux qui veulent en savoir davantage sur les théories sadiques israéliennes de lire les Mémoires de Ben Gourion, Moshe Dayan et Menachem Begin où sont décrits les massacres perpétrés par les Israéliens à Deir Yassin, Qibya, Nahalin et ailleurs. Les massacres, tueries, dynamitages et destructions commis par les terroristes des bandes Haganah et Stern, aux yeux des Israéliens, sont des actes "sémites" légitimes destinés à faire disparaître le peuple palestinien car c'est un peuple non civilisé qui ne mérite pas de vivre, mais lorsqu'un Palestinien résiste à ceux qui ont spolié son territoire et ont fait de lui un réfugié sans foyer, il devient aux yeux d'Israël un "terroriste" que la communauté internationale doit punir.

8. En ce qui concerne le terrorisme, l'histoire montre qu'Israël et ses organisations ont été les premiers à avoir recours au terrorisme politique dans la région, en commençant par l'assassinat de soldats et d'officiers britanniques au cours de la période du mandat et le recours à des actes de sabotage comme, par exemple, la destruction de l'hôtel du roi David à Jérusalem le 22 juillet 1946, le meurtre du Médiateur des Nations Unies, le comte Folke Bernadotte, le 17 septembre 1948, et d'innombrables activités terroristes sans précédent dans notre région comme les paquets piégés qui ont été envoyés aux experts étrangers travaillant en Egypte.

9. Nous n'avons pas suffisamment de temps pour énumérer ici les innombrables massacres, assassinats et autres crimes commis par Israël dans les camps de réfugiés palestiniens et au sein de la population civile en Jordanie, en Syrie et au Liban. Le crime le plus horrible a été le massacre des habitants des camps de Sabra et de Chatila perpétré il y a deux ans à Beyrouth.

10. Tous ces crimes et tous ces massacres, tous ces actes de terrorisme ont été perpétrés, selon la logique étrange d'Israël, pour défendre la sécurité d'Israël, et cet argument est invoqué par Israël pour justifier son agression face à la communauté mondiale. Israël occupe les terres des autres, tue, pille et commet des massacres pour protéger sa sécurité et ses frontières. Ensuite il refuse de se retirer des territoires occupés, en ayant recours aux mêmes arguments et à la même logique assez étrange pour définir sa sécurité. Nous n'avons jamais cessé de poser la question suivante : qui a besoin de sécurité, l'agresseur ou la victime de l'agression ?

11. Devant la politique d'intransigeance, d'hégémonie et de force d'Israël, et devant la fausse idée de la sécurité qui est la sienne, deux théories politiques existent dans le monde arabe. Selon la première, à laquelle adhère mon pays, tout n'est pas perdu et l'on peut encore espérer arriver à une solution politique pour résoudre nos différends avec Israël. Nous estimons qu'il existe encore une chance d'éviter la guerre et les malheurs qu'entraîne la guerre dans notre région et dans le monde. C'est pourquoi nous avons toujours cherché à parvenir à la paix grâce à une solution internationale globale acceptable pour toutes les parties.

12. Il existe un autre groupe qui a cessé de rechercher la paix avec Israël. Ce groupe est convaincu qu'Israël, qui a été créé par la force, ne peut com-

prendre que la logique de la force. Nous continuons à dire à nos frères qui sont las de l'intransigeance d'Israël et de ses agressions perpétuelles : "Patiencez encore comme nous. Il y a encore de la justice dans le monde." Nous avons toujours dit et continuons à dire à nos amis et à tous les Etats épris de paix, comme nous le disons aux Nations Unies : "Aidez-nous à arrêter l'agression israélienne. Aidez-nous à changer la logique de la force d'Israël et sa fausse interprétation de la sécurité. Aidez-nous à parvenir à la paix afin de ne pas perdre l'espoir d'arriver à convaincre ceux qui ont perdu tout espoir de paix que tout n'est pas vraiment perdu."

13. Lorsque Israël a été créé, il a fait croire au peuple juif que ses souffrances allaient prendre fin, que sa détresse historique allait disparaître, qu'il vivrait désormais dans la paix et dans l'harmonie maintenant qu'il était rentré dans ses foyers. Il lui a dit qu'il ne devrait pas avoir peur des Palestiniens ni des autres Arabes qui vivaient en Palestine parce qu'Israël les chasserait, les massacrerait et les terroriserait; que ce ne serait qu'une question de quelques années, qu'ensuite les Palestiniens seraient réduits au silence et que les Juifs pourraient commencer à vivre dans l'opulence.

14. Que s'est-il passé depuis ? Les Palestiniens n'ont oublié ni leur pays ni leur terre, ils ont résisté, voulant rentrer dans leurs foyers. Et au lieu de vivre de façon pacifique en Palestine, de connaître la vie rêvée promise par les dirigeants israéliens, les Juifs ont vécu dans la terreur en raison de la résistance arabe. Ils n'ont jamais déposé les armes. Depuis 1948, le peuple juif a connu quatre guerres qui ont fait des milliers de victimes parmi la jeunesse juive. Mais il continuera à se battre tant que son gouvernement poursuivra une politique de sécurité et de paix imposée par la force. C'est pourquoi nous disons que si Israël veut une paix et une sécurité réelles pour sa population, s'il veut qu'elle vive dans la fraternité et l'harmonie avec les musulmans et les chrétiens en Palestine, il doit comprendre que ce n'est pas par la force qu'il parviendra à la paix. Telle est et sera toujours la logique de l'histoire.

15. Devant l'aggravation de la situation des Arabes de Palestine sous la domination israélienne, notre espoir de voir Israël manifester un désir de paix s'est affaibli, compte tenu notamment de la politique israélienne dont je viens de parler, à savoir l'utilisation de la force dans ses relations avec les Arabes et les Palestiniens.

16. Dans sa lettre d'envoi du rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés, le Président de ce comité déclare :

"Comme le montrent les renseignements publiés dans le rapport, la politique d'annexion et d'implantation de colonies, suivie en s'intensifiant par le Gouvernement d'Israël dans les territoires occupés depuis 1967, continue à être appliquée. Des colonies de peuplement établies dans les années précédentes ont été élargies et consolidées; de nouvelles colonies ont été créées et des plans pour l'établissement de nouvelles colonies ont été annoncés, allant au-delà de l'an 2000. Le nombre de colons israéliens augmente constamment..." [A/39/591, p. 5 et 6.]

17. Le rapport dont l'Assemblée est saisie fait état de centaines de violations continues par Israël des droits de l'homme les plus fondamentaux dans les territoires occupés; sans entrer dans le détail, je voudrais cependant attirer l'attention sur le passage suivant :

“Le Comité spécial exprime à nouveau l'espoir que ce rapport puisse servir de base sur laquelle la communauté internationale pourra évaluer la situation de la population civile et le besoin urgent d'améliorer sa condition. Faute d'action constructive et concrète, la communauté internationale se laisse glisser vers une situation qu'elle trouvera toujours plus difficile à contrôler.” [*Ibid.*, par. 6.]

18. Dans la lettre qu'il a adressée au Secrétaire général, le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien s'exprime comme suit :

“Le volume de preuves accumulées dans les documents mentionnés ci-dessus indique clairement que les droits du peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés font l'objet de violations flagrantes et que sa situation a continué d'empirer.” [*A/39/403*, p. 2.]

19. Il est indiqué dans le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien que son président a adressé un certain nombre de lettres au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité relatives aux violations des droits palestiniens par Israël. Il est dit dans ce rapport :

“Ces communications avaient trait, pour la plupart, aux pratiques et politiques du Gouvernement israélien qui, de l'avis du Comité, étaient non seulement en violation directe du droit international et de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, mais aussi contraires à l'esprit des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité en la matière et aux recommandations du Comité lui-même.

“Ces communications exprimaient la préoccupation du Comité à propos de la poursuite par Israël de sa politique d'occupation de territoires palestiniens et arabes et d'implantation illégale de colonies juives dans les territoires palestiniens occupés, de la confiscation de terres appartenant à des Arabes et des violations systématiques et répétées des droits du peuple palestinien par Israël. Ces communications attiraient également l'attention sur des informations selon lesquelles le Gouvernement israélien aurait l'intention de faire appliquer sa législation dans les territoires occupés. Elles exprimaient aussi la préoccupation constante du Comité à propos des mesures israéliennes affectant la vie et le bien-être des Palestiniens réfugiés au Liban.” [*A/39/35*, par. 20 et 21.]

20. Alors qu'Israël verse des larmes de crocodile sur la paix perdue et accuse les Arabes d'avoir refusé la paix, il continue d'infliger à la population des territoires occupés la pire forme de répression qu'ait connue l'humanité. Les documents dont est saisie l'Assemblée montrent la politique d'annexion, de peuplement et de judaïsation menée par Israël dans un but évident : vider les territoires occupés de leurs habitants autochtones afin d'attirer des immigrants d'outre-mer et créer

de nouvelles colonies. Le rapport présenté à l'Assemblée poursuit :

“Il s'ensuit que la politique économique de la puissance d'occupation a placé l'économie de la Rive occidentale et de la bande de Gaza dans une situation de dépendance absolue, en contrôlant leur production et en réduisant leurs possibilités de création d'emplois afin d'affaiblir leur potentiel de développement économique indépendant.” [*Ibid.*, par. 35.]

21. Le même rapport montre qu'Israël, jusqu'à la fin de mai 1984, a confisqué environ la moitié des terres de la Rive occidentale et que le quart de ces terres confisquées sont réservées aux fins d'implantation illégale de colonies de peuplement. Il est dit dans le rapport :

“Les estimations basées sur les données tant israéliennes que palestiniennes indiquent que la quasi-totalité des terres arables de la vallée du Jourdain ont été expropriées pour l'implantation de nouvelles colonies israéliennes.” [*Ibid.*, par. 24.]

Ailleurs dans le même rapport, le Comité dit :

“Parallèlement, le nombre de logements construits annuellement dans les villes et villages des territoires occupés est en baisse généralisée... Depuis de nombreuses années, les pouvoirs publics n'ont pas subventionné la construction de tels logements pour les groupes sociaux à faible revenu. De plus, le nombre de maisons démolies à titre punitif continue d'augmenter rapidement.” [*Ibid.*, par. 27.]

22. Ces rapports, rédigés par des organisations et des comités internationaux, montrent la réalité de la colonisation israélienne dans les territoires arabes occupés et la violation continue par Israël des droits de l'homme. Dans le domaine de l'agriculture, les terres continuent d'être confisquées et les cours d'eau d'être détournés et confisqués. Les marchés israéliens sont fermés aux exportations palestiniennes, alors que les marchés arabes occupés sont noyés sous les produits israéliens. En conséquence, les propriétaires terriens arabes deviennent des fermiers dépendant d'Israël pour assurer leur subsistance et celle de leur famille. L'industrie est presque totalement stagnante en raison du manque de capitaux et du fait que les Israéliens bloquent l'entrée des investissements en imposant une taxation et des tarifs élevés et en empêchant les exportations arabes d'avoir accès aux marchés israéliens. Dans le domaine du tourisme, les visiteurs étrangers sont systématiquement détournés des sites touristiques et historiques arabes et orientés vers les sites israéliens. Dans le domaine du commerce, les institutions de financement sont fermées par la force et se voient infliger des impôts très élevés. Le chômage augmente et les étudiants sont forcés d'accepter n'importe quel emploi.

23. Dans son rapport sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés, le Directeur général du Bureau international du Travail déclare :

“L'examen de l'évolution de la situation intervenue depuis le dernier rapport du Directeur général suggère ... [des] motifs de préoccupation concernant la situation des travailleurs arabes des territoires occupés...” [*A/39/403*, annexe 1, par. 68.]

Ailleurs dans le rapport il est dit : “Ainsi a-t-il été estimé qu'environ 85 p. 100 de la population de Jérusalem

saalem-Est ne disposent pas des ressources minimales qui leur permettraient de vivre sans aide extérieure." [Ibid., par. 41.]

24. Ce n'est pas la fin. Les universités sont arbitrairement fermées et les étudiants et conférenciers constamment harcelés. Les biens de ces universités sont pillés et les lieux du culte attaqués. Les municipalités sont dissoutes et les maires élus expulsés. Les habitants sont détenus de manière arbitraire et toute assistance arabe à ces détenus est refusée. Les droits des syndicats sont violés, leurs sièges sont fermés et leurs documents confisqués. Les travailleurs sont licenciés sans compensation. Tout ceci s'ajoute aux conditions décrites dans les rapports de l'OMS et de l'UNESCO [ibid., annexes II et III], qui montrent la situation déplorable sur le plan de la santé et de l'éducation de la population des territoires occupés.

25. Quelles sont les conclusions auxquelles sont parvenus ces rapports sur la base des données fournies par des comités et des organisations internationaux dont les documents sont au-dessus de tout soupçon ? Ils parviennent aux trois conclusions fondamentales suivantes : premièrement, il y a deux sociétés bien distinctes dans les territoires arabes occupés, la société israélienne colonialiste au pouvoir et la société arabe et palestinienne, qui souffre de la pire forme d'humiliation et d'esclavage aux mains de leurs colonisateurs; deuxièmement, Israël continue de recourir à la politique de force et de terrorisme contre les habitants arabes des territoires arabes occupés; troisièmement, à la lumière de ces faits plutôt amers, les proclamations d'Israël selon lesquelles il souhaite la paix avec ses voisins arabes ne sont ni crédibles ni sincères.

26. Après cinq guerres arabo-israéliennes et beaucoup d'effusions de sang et de destructions, qui ont privé d'abris les populations des deux parties, nous nous trouvons une fois de plus devant la question déjà posée par le Ministre des affaires étrangères de la Jordanie devant l'Assemblée lors du débat général de la session en cours [14^e séance] : A quoi faut-il maintenant s'attendre ? Nous estimons que ces guerres nous ont appris des leçons fondamentales auxquelles nous devons tous, et en particulier Israël, bien réfléchir afin de pouvoir trouver une voie menant à une paix durable et globale dans cette région torturée. La première de ces leçons est que les peuples palestinien et arabe ne sont pas des auteurs de guerre, comme Israël essaie de le faire croire. Ils sont comme tous les autres peuples du monde. Ils veulent vivre dans la paix, sans guerre ni destruction. Israël doit tout particulièrement prendre conscience de ce fait et doit leur donner ainsi qu'à son peuple la possibilité de parvenir à cet objectif. La deuxième leçon est que la force n'est pas une solution aux problèmes internationaux. La force ne peut pas mener à la paix et la sécurité. L'occupation des terres des autres par la force ne peut pas mener à la sécurité. Tant que l'occupation persistera, on aura toujours recours à la force et à la violence des deux côtés. L'existence d'une telle occupation, quel que soit le prétexte invoqué pour la justifier, "autonomie" ou autre slogan, continuera de susciter la rébellion, le manque de confiance et des procès d'intention des deux côtés, qui entraîneront à leur tour la force et la violence. La troisième leçon que nous devons tirer, en particulier Israël, est que la paix véritable est celle qui crée les bonnes intentions et la con-

fiance entre deux parties en guerre et que tous les traités ou accords auxquels l'on parviendrait par la force ne sauraient apporter ces bonnes intentions et cette confiance mutuelle, base véritable de tout processus international ou bilatéral de paix. La quatrième réalité, c'est que les garanties de sécurité doivent soit être internationales soit recevoir une approbation internationale, afin que nous puissions en assurer le succès et l'efficacité. L'Organisation des Nations Unies a réussi, chaque fois qu'on lui en a donné le mandat, à maintenir la sécurité fondée sur la confiance et la bonne volonté réciproque. Le cinquième facteur important, qui s'est d'ailleurs vérifié et qui est clair pour tous, c'est que les deux superpuissances ont, au Moyen-Orient, des intérêts et des préoccupations, d'ordre économique ou stratégique, qui exigent une solution complète et non pas unilatérale, car si nous voulons que le processus de paix soit réaliste, nous ne pouvons pas fuir devant nos responsabilités. Des solutions unilatérales qui ne tiendraient pas compte des intérêts et des préoccupations des autres parties seraient vouées à l'échec, car ces autres parties, afin de défendre leurs intérêts, déploieraient tous les efforts possibles pour faire échouer ces tentatives unilatérales, ce qui n'aurait pour résultat que de nous faire rentrer dans le cercle vicieux que nous avons mentionné et qui s'articule autour du manque de confiance, de la mauvaise foi et du recours à la force. Il y aurait donc une opposition à cette force, ce qui provoquerait à nouveau une avalanche de violence et d'instabilité.

27. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général déclare :

"L'opération de maintien de la paix la mieux assurée serait celle qui jouirait de l'appui politique, diplomatique et financier sans réserve de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies et même de la participation effective des membres permanents du Conseil de sécurité, en vertu d'un mandat du Conseil. Cette perspective peut paraître aujourd'hui irréaliste, mais elle n'en traduit pas moins une vérité politique qui vaut d'ailleurs pour tout l'éventail des activités de l'Organisation." [Voir A/39/1.]

28. La sixième leçon que nous devons tirer et dont nous espérons que chaque Juif vivant en Israël sera conscient — chaque Juif qui souhaite que sa famille, ses enfants et ses petits-enfants vivent en paix, à l'abri des menaces, de la violence et des tueries réciproques —, c'est qu'il est impossible de penser que 4 millions de Palestiniens peuvent être éliminés. Voilà ce que le peuple juif doit comprendre s'il veut vivre avec les musulmans et les chrétiens en Palestine et dans une société arabe d'environ 200 millions d'habitants, s'il veut vivre en paix et en sécurité. Rappelons-nous qu'Israël et les territoires palestiniens occupés sont riches en ressources naturelles et assez grands pour contenir plusieurs fois le nombre actuel d'habitants. Les Palestiniens et les Arabes ont accepté l'idée selon laquelle peuvent coexister deux Etats voisins, en Israël et dans les territoires palestiniens occupés; Israël doit donc accepter le territoire que lui a accordé l'Organisation internationale. Il doit renoncer à sa politique avide qui est sans espoir à la longue.

29. La septième réalité, dont nous espérons qu'Israël prendra conscience, c'est qu'aucun processus de

paix ne peut réussir — et le monde en est convaincu — sans la participation des représentants du peuple palestinien. Tout d'abord, l'agression a été commise contre la Palestine et non pas contre les Etats arabes, et le désaccord fondamental est de nature israélo-palestinienne. En conséquence, la paix ne pourra régner sans la présence des représentants palestiniens à la table de négociation. Puisqu'il y a unanimité sur le plan international entre Arabes et Palestiniens quant au fait que le seul représentant du peuple palestinien est l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), Israël doit tenir compte de la volonté internationale; Israël doit reconnaître l'OLP, et vice-versa; Israël doit abandonner l'idée, rejetée par le monde entier, que l'OLP serait une organisation terroriste et qu'elle doit retirer de sa charte l'idée de jeter Israël à la mer. Quel avantage retirerait l'OLP en déclarant qu'elle ne constitue plus une menace pour Israël et en supprimant cette phrase de sa charte si cela était fait sans bonnes intentions et uniquement pour gêner Israël et le contraindre à négocier ? Nous avons déjà dit que les bonnes intentions et la confiance réciproque fondée sur des garanties internationales constituent la condition préalable fondamentale d'une paix réelle.

30. La dernière remarque que je voudrais faire concerne une théorie erronée, fondée sur une fausse conception de la paix que j'ai déjà mentionnée. Cette théorie erronée est que, si l'on veut la paix, il faut qu'Israël ait la supériorité militaire. Mais quelle paix le surarmement pourrait-il bien apporter dans la région ? Ceux qui prônent cette théorie affirment que tant qu'Israël bénéficiera de la supériorité il se sentira plus en sécurité et désirera donc plus intensément la paix; ils ajoutent que lorsque les Arabes se rendront compte de la supériorité d'Israël ils ressentiront la nécessité de la paix. Les faits et les événements ont prouvé combien cette théorie est fautive. Au contraire, tant qu'Israël augmente ses armements, il se sent plus fort, plus intransigeant et plus hégémonique; il n'éprouve aucunement un besoin de paix. Il sait qu'il est supérieur, qu'il peut attaquer les autres et qu'il peut compter sur un afflux continu d'armes et d'argent. D'autre part, l'accroissement des armements israéliens conduit les Arabes à s'armer — avec des armes qu'il est devenu très facile d'obtenir — afin de se protéger contre l'agression israélienne. Là encore, nous retournons dans le cercle vicieux des armements aux dépens des pauvres gens qui se font tuer et nous consacrons d'importantes sommes d'argent à cette fin tout en cessant les activités de développement.

31. Dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée, le Secrétaire général déclare : "Etant donné la tension grave qui existe au Moyen-Orient et l'apparition de nouveaux éléments dans la situation, rien ne serait moins réaliste que de compter que la situation actuelle de "ni guerre-ni paix" se maintiendra indéfiniment." [A/39/600, par. 49.]

32. Depuis l'adoption de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, un grand nombre de plans de paix concernant la région ont été présentés, notamment le plan du président Reagan, en date du 1^{er} septembre 1982¹; le plan arabe de paix énoncé dans la Déclaration finale adoptée le 9 septembre 1982 par la douzième Conférence arabe au sommet, tenue à Fès²; la déclaration publiée à Venise le 13 juin 1980 par le Conseil

européen³; la proposition soviétique, faite le 15 septembre 1982⁴; et la proposition égypto-française présentée au Conseil de sécurité le 28 juillet 1982 sous la forme d'un projet de résolution⁵. Israël a refusé toutes ces propositions et nous sommes donc amenés à nous poser à nouveau la question de savoir ce que désire Israël. Ces plans de paix ont un dénominateur commun : l'impératif pour Israël de se retirer des territoires occupés et de donner des garanties de sécurité à toutes les parties présentes dans la région. Il se pose une deuxième question fondamentale : si l'on demande unanimement au niveau international le retrait d'Israël, pourquoi ce retrait n'a-t-il pas encore eu lieu ?

33. Avant de terminer, je souhaiterais citer deux rapports importants qui nous sont soumis et qui décrivent les douloureuses réalités présentes dans nos pays, au moment où la communauté internationale cherche péniblement à instaurer la paix au Moyen-Orient et en Palestine. Le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien déclare :

"Le Comité estime qu'à ce stade critique il est plus que temps de n'épargner aucun effort en vue de trouver une solution équitable à la question de Palestine et de mettre fin aux souffrances inacceptables du peuple palestinien.

"A ce propos, le Comité est convaincu que la Conférence internationale de la paix pour le Moyen-Orient, qui était recommandée par la Conférence de Genève et dont l'Assemblée générale a proposé l'organisation dans sa résolution 38/58 C, offrira à toutes les parties intéressées l'occasion de participer à des négociations qui devraient conduire à une juste solution du problème. Le Comité recommande donc avec insistance que dorénavant la communauté internationale se concentre sur les préparatifs nécessaires pour la convocation de cette conférence et contribue à ce que ses travaux soient menés à bien et aboutissent à une solution pacifique." [A/39/35, par. 159 et 160.]

34. Le Secrétaire général dit également dans son rapport :

"Il paraît évident que le conflit du Moyen-Orient, qui met en jeu des questions complexes qui sont liées entre elles, ne pourra en fin de compte être entièrement résolu que par un règlement d'ensemble, portant sur tous ses aspects. Il faut que les parties intéressées gardent bien ce fait à l'esprit, car tous les accords qui ont été conclus dans le passé, que ce soit dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies ou ailleurs, étaient nettement conçus comme des jalons provisoires dans la recherche d'une paix d'ensemble. Je demeure convaincu qu'un règlement d'ensemble au Moyen-Orient devra répondre aux conditions suivantes : retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés; respect et reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque Etat de la région et de leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri de menaces ou d'actes de force; et, enfin, un règlement juste du problème palestinien, fondé sur la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination. Dans ce contexte, la question de Jérusalem

demeure aussi d'importance primordiale." [A/39/600, par. 38.]

35. Dans ce même rapport, le Secrétaire général nous apporte quelques idées qui pourraient nous permettre de trouver un cadre pour une paix globale et durable en Palestine et au Moyen-Orient. Il dit :

"Il y a quelques mois, je me suis entretenu, tant au Moyen-Orient qu'ailleurs, avec un certain nombre de gouvernements intéressés de la possibilité d'utiliser de façon nouvelle le mécanisme du Conseil de sécurité pour travailler avec les parties intéressées sur divers aspects du problème du Moyen-Orient et pour dégager des diverses propositions et plans qui ont été présentés ces dernières années des éléments communs qui pourraient aider à poser les bases d'une structure de négociation. Je considérerais que ce processus, s'il pouvait être engagé, pourrait toujours servir à débayer le terrain et à préparer un effort bien conçu de négociation du problème." [Ibid., par. 45.]

36. M. EL-FATTAL (République arabe syrienne) [interprétation de l'arabe] : La question que nous examinons et qui s'intitule "La situation au Moyen-Orient" devrait en fait avoir pour titre "La question de Palestine", car elle est le résultat de la première agression israélienne, qui s'est étendue et englobe maintenant tout le Moyen-Orient. Nous discutons de cette question, nous avançons des textes et des idées, nous déployons toute notre éloquence, nous prenons connaissance des rapports du Secrétaire général sur le Moyen-Orient et nous constatons que tout cela a pour point de départ la question palestinienne. Nous écoutons des discours sur la question du Moyen-Orient, nous adoptons résolution sur résolution, et nous ne sortons pas de la question palestinienne; c'est pourquoi ce que nous appelons aujourd'hui "La situation au Moyen-Orient" confirme à nouveau que la question palestinienne est l'essence et le cœur du problème du Moyen-Orient. Toute tentative de régler cette crise sans s'attaquer à son élément central — la Palestine — ou de le faire à ses dépens est une tentative insidieuse et trompeuse, donc nulle et non avenue. Il est impossible de régler le problème du Moyen-Orient sans aborder le cœur du sujet et sans régler la question du peuple palestinien de façon à lui restituer tous ses droits spoliés. Le rejet arabe des accords de Camp David est une preuve de la détermination arabe de préserver les droits inaliénables de ce peuple.

37. Toute discussion constructive sur un aspect quelconque de ce problème qui met en péril la paix et la sécurité internationales doit prendre racine dans la question dont l'Assemblée générale est saisie. Ces racines de la crise du Moyen-Orient, d'où est issu le conflit arabo-israélien, remontent au début de ce siècle, avec le conflit d'intérêts des puissances colonialistes et leur course effrénée pour diviser la région du Moyen-Orient et se partager les territoires d'une importance stratégique extrême et les richesses naturelles énormes de ces territoires, ainsi que les voies d'eau et les routes terrestres, puis aériennes, vitales pour le monde entier. Tous ces plans colonialistes n'ont tenu aucun compte des intérêts des peuples de la région, et ont foulé aux pieds le droit le plus important et le plus sacré, le droit des peuples à l'autodétermination.

38. Ainsi ce conflit a pris naissance lors de la partition de la Palestine dans le but d'en faire non pas une patrie pour ses habitants, mais un espace géographique pour tester les moyens de mettre à exécution un colonialisme d'un genre nouveau, différent des autres du fait de la multiplicité des nationalités des colons, de ses doctrines racistes et de son rôle destructeur. Les intérêts du mouvement sioniste européen ont convergé avec ceux des Etats colonialistes et ainsi fut conclu "le grand marché" qui a été consacré par la promesse de Balfour de 1917, qui prévoyait l'établissement d'un foyer national pour les Juifs en Palestine. En contrepartie, le mouvement sioniste — fruit des contradictions des sociétés européennes colonialistes — s'est engagé à sauvegarder les intérêts colonialistes de l'Occident dans cette région avec, en premier lieu, le contrôle sur le canal de Suez et la rupture de la continuité géographique entre l'Orient arabe et l'Occident arabe, le Machreq et le Maghreb, et à anéantir les aspirations du peuple arabe à l'unité, à la liberté et au progrès.

39. C'est pourquoi l'Assemblée générale n'est pas en mesure de traiter de la crise au Moyen-Orient à partir de la plus récente agression israélienne perpétrée contre le peuple arabe, mais elle doit examiner le problème dans son ensemble et discuter la crise depuis la première agression. Sinon, nous tomberions dans le piège préparé par Israël, en acceptant le fait accompli le plus récent établi par Israël au moyen de guerres successives, dans le but de détourner l'attention de la communauté internationale des résultats des guerres précédentes et de faire en sorte que cette attention se concentre sur la guerre la plus récente et ses conséquences, et ainsi de suite.

40. Il serait simpliste de croire Israël, lorsqu'il prétend qu'il a occupé le sud du Liban en 1982 pour rétablir ce qu'il appelle "la sécurité de la Galilée". L'occupation par Israël d'une partie du sud du Liban est l'exécution d'un plan qui a été établi en 1919 par l'Agence juive et soumis à la Conférence de la paix à Paris. L'occupation par Israël, en 1967, des territoires palestinien et syrien faisait partie du même plan. L'occupation du territoire de l'Etat palestinien, conformément à l'injuste résolution de partage de 1947 [résolution 181 (II)], constituait non seulement le commencement d'une expansion mais une étape pour absorber toute la Palestine en empêchant la création d'un Etat palestinien conformément à la résolution susmentionnée.

41. L'Assemblée générale fait face à la continuation de l'occupation israélienne de toutes les parties de la Palestine, du Golan et du sud du Liban, de même qu'elle se heurte à l'intransigeance d'Israël, qui ne veut pas annuler son annexion de Jérusalem et du Golan et qui refuse de se retirer immédiatement et sans condition du Sud-Liban, comme le demande la résolution 509 (1982) du Conseil de sécurité. Israël poursuit la confiscation des terres arabes occupées depuis 1967 et leur judaïsation en y installant des colonies de peuplement et en y créant les conditions propres à l'évacuation des habitants arabes de la Rive occidentale, selon son idéologie raciste basée sur le slogan "Une terre sans peuple pour un peuple sans terre". Cette idée se fonde sur une hypothèse erronée, que les Israéliens ont transformée en politique qu'ils continuent d'appliquer quotidiennement pour réaliser

cette idée avec effet rétroactif. Dans une déclaration publique, Yitzhak Shamir, chef de la bande à Stern — les assassins du Médiateur des Nations Unies, le comte Folke Bernadotte —, a affirmé ce principe en disant : "Israël n'a pas pris par l'invasion ces territoires à leurs propriétaires légitimes; elle les a libérés de pays qui les avaient envahis en 1948." Et il ajoute : "Nous ne les avons pas annexés et nous ne les annexerons jamais, car ils font partie de la terre d'Israël et ce qui fait partie de votre pays, vous ne l'annexez pas."

42. Shamir exprimait en fait la pensée sioniste établie sur ce qu'on appelle le droit d'Israël de s'emparer, au nom du sionisme et du judaïsme, de tout territoire situé entre le Nil et l'Euphrate, comme s'il n'y avait là aucune présence ni aucun droit arabe. Le Ministre des affaires étrangères du Sénégal, en tant que président de la Conférence internationale sur la question de Palestine, qui s'est tenue à Genève en 1983, est peut-être celui qui a le mieux exprimé la nature et le rôle d'Israël. Il a dit :

"Ainsi, pour la cinquième fois depuis sa création en 1948, Israël se trouve aujourd'hui en guerre contre les peuples arabe et palestinien. Les prétextes aux meurtres, aux agressions et aux invasions ont beau changer avec le temps, la logique reste la même : celle de la politique sioniste dont l'objectif final doit être la mise au pas du peuple palestinien et la création de ce que David Ben Gourion appelait "Le Troisième Royaume de David", le "Grand Israël" qui s'étendrait du Nil à l'Euphrate*."

43. Quant à savoir qui doit s'établir dans le Grand Israël, le sionisme l'a défini en imposant la souveraineté d'Israël sur les Juifs dans le monde entier, où qu'ils se trouvent, et en les liant par ce que l'on appelle "la terre promise", et les dirigeants du sionisme, aussi bien les laïcs que les religieux, ont établi la théorie selon laquelle quiconque est né de mère juive, où qu'il soit dans le monde, est israélien.

44. Le professeur américain Noam Chomsky, dans son livre intitulé *The Fateful Triangle*⁷, dans le cadre d'une comparaison qu'il fait entre les deux partis israéliens — le parti travailliste et le Likoud —, dit que les deux partis refusent de reconnaître tout droit national palestinien à l'ouest du Jourdain. Et l'écrivain d'ajouter : "L'Etat d'Israël tel que l'ont déterminé les tribunaux n'est pas l'Etat de ses citoyens. C'est plutôt "l'Etat souverain du peuple juif" où le peuple juif n'est pas constitué uniquement par ceux qui résident en Israël mais également par les Juifs de la diaspora*." Il conclut en disant : "Ainsi, il n'y a pas, en ce sens, de nation israélienne en dehors du peuple juif*." C'est ce que prétend le pouvoir judiciaire en Israël. Quant au pouvoir législatif, il a établi, selon l'ouvrage de Chomsky, "que le droit historique du peuple juif à la terre d'Israël, y compris la Rive occidentale, ne saurait être contesté*".

45. Golda Meir a résumé en une seule phrase l'objectif expansionniste de ses lois lorsqu'elle a prétendu, à tort, ce qui suit : "Ce n'est pas comme s'il existait en Palestine un peuple palestinien se considérant comme tel et que nous soyons venus pour l'en chasser et pour spolier sa terre. Il n'existait pas*."

46. Si à tout cela nous ajoutons "la loi sur le retour", qui viole de façon flagrante le droit international et la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous voyons qu'Israël travaille méthodiquement à la liquidation des Palestiniens pour réaliser le Grand Israël par l'"importation" de colons juifs du monde entier. Cela s'est étendu aux hauteurs du Golan et à toutes les régions qu'occupe l'armée israélienne, la cinquième armée du monde, comme les Israéliens le prétendent.

47. En résumé, Israël est une entité expansionniste qui exécute étape par étape sa politique sur le territoire arabe pour créer le Grand Israël et concentrer tous les Juifs du monde, qui sont au nombre de 20 millions, dans ce pays, et ce, qu'ils le veuillent ou non, en les alléchant ou en les terrorisant au nom de la religion, de la race ou de l'histoire; quiconque n'est pas d'accord avec eux est considéré comme traître à sa religion parce qu'il ne participe pas aux crimes du colonialisme d'Etat. Une des victimes les plus récentes de la dictature sioniste, l'écrivain américain de religion juive Roberta Strauss Feuerlicht, qui a décrit la dictature sioniste dans son livre intitulé *The Fate of the Jews*⁸, a dit : "En novembre 1982, trois rabbins ont tenu un tribunal rabbinique dans un hôtel Holiday Inn de Tewksbury, au Massachusetts, et ont excommunié tous les membres de l'Agenda plus un certain nombre de Juifs importants, y compris plusieurs rabbins, parce qu'ils avaient signé une publicité critiquant l'invasion du Liban par Israël*." A titre d'exemple, je cite le célèbre écrivain américain I. F. Stone, qui s'est élevé contre cette mesure et qui a dit : "Tout Juif qui dit un mot gentil à l'égard des Arabes ou de la paix est supposé avoir une crise d'identité ou se haïr lui-même*."

48. Il est paradoxal que la grande majorité des Juifs aux Etats-Unis demandent la séparation de l'Eglise et de l'Etat dans leur pays, les Etats-Unis, alors qu'ils préconisent le contraire en Israël lorsqu'il s'agit de voler l'argent du contribuable américain pour protéger ce qu'ils appellent "l'Etat d'Israël" qui incarne, selon eux, l'héritage judéo-chrétien; ils oublient que le christianisme est répandu dans tous les Etats qui entrent dans les desseins expansionnistes d'Israël dans notre région; ils ne font aucune distinction entre les Arabes car l'inimitié des sionistes pour les chrétiens arabes n'est guère moindre que leur inimitié pour les Arabes musulmans. Ils oublient également que la Palestine est le berceau du christianisme et que l'église la plus vieille du monde est située dans notre région.

49. Il est indiscutable que le service de l'information sioniste aux Etats-Unis, grâce au lobby sioniste au Congrès américain, a réussi à convaincre le public qu'Israël est un îlot de démocratie dans la région, dont le seul objectif est de parvenir à la paix avec les Arabes qui l'entourent de toutes parts, et que ce sont les Arabes qui refusent cette paix.

50. Il est inutile de rappeler à l'Assemblée générale qu'Israël a fait avorter tous les efforts de paix et a rejeté les propositions de paix arabes présentées à Fès²; en dernier lieu, il a même rejeté la simple idée de tenir une conférence internationale de la paix pour le Moyen-Orient et a coupé le chemin à tout effort pour l'établissement d'une paix juste, sur la base de la légitimité internationale et des résolutions de l'Organi-

* Cité en anglais par l'orateur.

* Cité en anglais par l'orateur.

sation des Nations Unies, sous l'égide et dans le cadre de l'Organisation. La lettre datée du 26 avril 1984, adressée au Secrétaire général par le représentant d'Israël [A/39/214], ne représente qu'un seul échantillon du refus israélien. Israël ne s'est pas contenté de refuser de participer à la conférence, mais il a qualifié dans cette lettre la conférence de la paix proposée dans la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale d'"exercice futile de propagande" et de tentative de la part de l'Assemblée générale de "saper la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité" qui est, comme on le sait, la résolution qui a dénié l'existence de la question palestinienne et tous les droits des Palestiniens.

51. Le Gouvernement de la République arabe syrienne a appuyé fermement la tenue de la conférence et je cite sa réponse :

"Se fondant sur cette position de principe, la République arabe syrienne n'a cessé d'insister sur la nécessité de parvenir à un règlement juste et global de la question du Moyen-Orient, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et sur la base des résolutions relatives au conflit arabo-israélien et à la question de Palestine." [A/39/416.]

52. C'est sur cette base que la République arabe syrienne a accepté la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité, en affirmant que le Gouvernement syrien comprenait cette résolution comme étant basée sur deux éléments essentiels, à savoir :

"a) Le retrait complet d'Israël de tous les territoires arabes qui ont été occupés en juin 1967 et ultérieurement;

"b) La sauvegarde des droits nationaux légitimes du peuple palestinien conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies".

53. Le Gouvernement syrien a également déclaré :

"Conformément à ces convictions qui reflètent les vœux de la communauté internationale, la République arabe syrienne a appuyé la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale, en date du 13 décembre 1983, dans laquelle l'Assemblée demande la convocation d'une conférence internationale de la paix pour le Moyen-Orient, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, sur un pied d'égalité avec les autres parties, en vue de parvenir à un règlement juste et global de la question du Moyen-Orient qui garantisse l'évacuation par Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967 et assure la réalisation des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit au retour, son droit à l'autodétermination et son droit de créer son propre Etat indépendant sur sa terre nationale." [Ibid.]

54. De plus, la République arabe syrienne a appuyé et salué le plan de paix soviétique⁴.

55. D'où vient donc la capacité d'Israël de défier en permanence l'Organisation des Nations Unies ? Nous pouvons trouver une réponse dans un refus semblable qui illustre la position des Etats-Unis et que l'on trouve reflété dans une lettre datée du 13 janvier 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par la représentante des Etats-Unis Mme Kirkpatrick

[A/39/130, appendice]. Ce double refus de tenir une conférence internationale de la paix pour le Moyen-Orient a été mentionné dans le rapport du Secrétaire général : "A l'heure actuelle, toutefois, il est manifeste d'après les réponses des Gouvernements d'Israël... et des Etats-Unis d'Amérique... que ces gouvernements ne sont pas prêts à participer à la conférence proposée." [A/39/130/Add.1, par. 4.]

56. L'Assemblée générale n'a d'autre choix que de condamner les Etats-Unis et Israël pour ce refus, qui est contraire aux bases et principes mêmes concertés à la Conférence internationale sur la question de Palestine, tenue à Genève en 1983. Ce refus d'Israël confirme la validité de la déclaration de l'Assemblée générale contenue dans la résolution adoptée le 5 février 1982 à la neuvième session extraordinaire d'urgence et confirmée depuis à toutes les sessions ordinaires, selon laquelle :

"Les mesures prises dans le passé par Israël, de même que ses actes, confirment qu'il n'est pas un Etat Membre pacifique et qu'il ne s'est acquitté ni de ses obligations en vertu de la Charte, ni de son engagement aux termes de la résolution 273 (III) de l'Assemblée générale, en date du 11 mai 1949." [Résolution ES-9/1, par. 11.]

57. Les pratiques israéliennes de colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés, malgré les massacres, le terrorisme, officiel et non officiel, la déportation et la détention, sont toutes issues de la pensée sioniste, traduite sur le terrain par la création du fait accompli, qu'Israël croit pouvoir utiliser comme moyen pour annexer la Rive occidentale, y compris Jérusalem, Gaza et le Golan. Mais Israël se trompe, car les Arabes ont la volonté et les moyens de se débarrasser du fait accompli, qui est contraire à leurs droits nationaux. Car l'histoire n'est pas la propriété d'Israël. Nous sommes convaincus que notre nation arabe est en mesure d'inverser la direction dans laquelle marche Israël. La lutte pour la libération de la terre et la restitution des droits à leurs détenteurs continue. Et la persistance du conflit arabo-israélien est la preuve du refus des Arabes de se soumettre à Israël, qui menace notre peuple tout entier et tous les Etats de la région du Moyen-Orient sans exception.

58. Il ressort des renseignements figurant dans le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés qu'Israël a établi, depuis 1967, 160 colonies de peuplement sur la Rive occidentale, 19 dans le secteur de Gaza, et 41 dans le territoire syrien du Golan, et qu'il s'est emparé de plus de 40 p. 100 des terres sur la Rive occidentale afin de les faire exploiter par les Israéliens. Le même rapport indique que David Levy, qui était à l'époque vice-président du Conseil et ministre du logement, a dit, le 9 janvier 1984, que "pour la seule année 1983 la population juive des territoires avait augmenté de 45 p. 100, passant de 20 000 à 29 000" [A/39/591, par. 254]. Le rapport ajoute que la Commission ministérielle d'implantation des colonies a approuvé le 10 juin 1984 l'établissement de deux nouvelles colonies au Golan, Ein Kanaf et Daliot, et que le chef du service de la colonisation de l'Agence juive, Matityahu Drobles, a déclaré : "Il y aura plus de 100 000 Juifs dans la région [la Rive occidentale et le Golan] d'ici à 1985." [Ibid., par. 246.]

59. Toujours dans le même rapport, on peut lire :

“Le Comité spécial, se fondant sur les renseignements et les témoignages dont il a été saisi, note que la politique d'ensemble du Gouvernement israélien demeure conforme à celle des années précédentes. Cette politique repose sur l'idée que les territoires occupés par Israël en 1967 font partie de l'Etat d'Israël et qu'en conséquence les mesures prises par le Gouvernement israélien, telles que l'implantation de colonies et le transfert d'Israéliens dans les territoires occupés, ne constituent pas un processus d'annexion. Cette politique est illustrée par des déclarations qu'ont faites des membres du Gouvernement israélien au cours de la période considérée dans le présent rapport, déclarations reproduites plus haut dans la section IV B. Le Comité spécial note que de telles déclarations, même si elles peuvent différer par la forme, constituent, étant donné qu'elles reflètent l'intention non équivoque du Gouvernement israélien d'annexer les territoires occupés par Israël en 1967, une violation des obligations qui incombent à Israël en vertu de la quatrième Convention de Genève.” [Ibid., par. 328.]

60. Il ressort clairement du rapport du Comité qu'Israël se prépare également à occuper la Jordanie. Le Comité fait état d'une déclaration d'Ariel Sharon, responsable du génocide de Sabra et Chatila à Beyrouth, en 1982, et du massacre de Qibya, en 1953 : “Même si Israël ne revendiquait pas les parties d'Eretz Yisrael qui forment présentement la Jordanie, nous ne devons jamais oublier que, même si elles ne sont pas entre nos mains, elles sont à nous.” [Ibid., par. 246.] Tous ces renseignements confirment que les pratiques israéliennes sont un anneau d'une chaîne d'annexions, y compris l'annexion de Jérusalem et du Golan.

61. Tout le monde sait que le déplacement des populations vers les territoires occupés ou en dehors de ces territoires est une atteinte grave à la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949¹⁰, et que cette atteinte grave est un crime de guerre qui engage la responsabilité de ceux qui le commettent. Nous sommes certains que les responsables de ce crime devront en rendre compte un jour devant la justice internationale; le souvenir des procès de Nuremberg et de tout ce qui en a résulté est encore vivace dans nos mémoires, et Ariel Sharon, qui tente actuellement un procès à la revue américaine *Time*, parce qu'elle a dit la vérité sur sa participation directe aux massacres de Sabra et Chatila, devrait payer le prix de ses crimes au lieu de réclamer des dommages-intérêts s'élevant à 50 millions de dollars.

62. En dépit des violations flagrantes de la quatrième Convention de Genève, le Gouvernement américain jusqu'à présent refuse de considérer les colonies de peuplement comme illégales, ce qui a encouragé Israël à poursuivre sa politique d'annexion à la fois ouverte et rampante grâce à l'aide financière américaine. En dépit de cela, les responsables américains prétendent hypocritement qu'ils entretiennent des liens d'amitié avec les Arabes du fait de leurs intérêts dans la région, comme si le peuple arabe était obligé d'accepter la domination américaine, dissimulée sous le voile de l'amitié avec les Arabes, en même temps que l'agression israélienne.

63. Au sud du Liban, le sadisme israélien se manifeste sous ses formes les plus hideuses. Dans le territoire occupé par les forces israéliennes depuis le 6 juin 1982, les tueries, les assassinats, les enlèvements, la torture et les arrestations sont devenus la règle quotidienne. L'armée israélienne montre beaucoup d'ingéniosité dans ses actes de sabotage, de terrorisme, de mise à sac et de vol des ressources hydrauliques. Israël a détruit les infrastructures agricoles pour imposer les produits israéliens à la population, déracinant en même temps les vergers pour empêcher la vente et la commercialisation des produits libanais et pour affamer et appauvrir les citoyens libanais. Le sabotage des structures économiques, sociales et culturelles est à la fois un but et un moyen. Le but est de vider la région de ses habitants libanais et d'empêcher ceux qui l'ont quittée de revenir dans leurs foyers, en mettant en pratique le concept d'expansion israélien qui peut se résumer par la devise : “Une terre sans peuple pour un peuple sans terre”. Quant au moyen, comme nous l'avons dit, c'est le terrorisme et toujours le terrorisme.

64. Les Libanais savent maintenant que les pratiques israéliennes sont dirigées contre leur existence en tant que peuple et nation. Le représentant du Liban, dans une lettre datée du 29 mai 1984 et adressée au Secrétaire général [A/39/282], a décrit les actes arbitraires et barbares d'Israël. Le Conseil de sécurité a examiné la plainte du Liban mais n'est parvenu à aucun résultat à cause du veto américain contre un projet de résolution purement humanitaire, qui était rédigé comme suit :

“Le Conseil de sécurité,

“ ...

“1. *Demande à nouveau* que soient rigoureusement respectées la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues;

“2. *Affirme* que les dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949 s'appliquent aux territoires occupés par Israël dans le sud du Liban, dans la Bekaa occidentale et dans le district de Rachaya, ...

“3. *Demande à Israël...* de respecter strictement les droits de la population civile dans les zones soumises à son occupation dans le sud du Liban, dans la Bekaa occidentale et dans le district de Rachaya¹¹, ...”

Au paragraphe 4 du projet de résolution, on demandait que soient éliminés “toutes les restrictions et tous les obstacles imposés, en violation de la quatrième Convention de Genève de 1949, au rétablissement de conditions normales dans les zones soumises à son occupation¹¹, ...”.

65. En fait, Israël crée au sud du Liban, comme l'ont indiqué les médias occidentaux, une nouvelle Rive occidentale, un nouveau Golan, une nouvelle bande de Gaza. Israël, en coupant les communications vers les territoires qu'il occupe au Liban, viole d'une manière flagrante un principe établi et obligatoire du droit international : le droit qu'a toute personne de circuler en toute liberté dans sa patrie.

66. Nous nous demandons s'il y a une différence quelconque entre les pratiques sionistes dans les ter-

ritoires arabes occupés depuis 1967 et les pratiques nazies dont a souffert l'Europe. La quatrième Convention de Genève, élaborée à la suite des souffrances endurées par les Juifs et les non-Juifs en Europe, ne s'applique-t-elle qu'à l'Europe et aux Etats-Unis, comme le prétend Israël, et non aux territoires arabes occupés ? Quelle est la différence entre les pratiques d'Israël contre la population non juive et les pratiques du régime de Pretoria contre les habitants non blancs d'Afrique du Sud et de Namibie ? C'est pourquoi Israël ne pouvait qu'exploiter le veto américain et le considérer comme la récompense de ses violations des droits du peuple au sud du Liban, dont il humilie la dignité et méconnaît l'ensemble des intérêts nationaux.

67. Nous saluons la lutte du peuple libanais qui a réussi à faire échouer l'accord du 17 mai 1983 et qui réussira à mettre fin à l'occupation israélienne grâce à sa résistance héroïque, notamment dans le sud. Il réussira à libérer le Liban du chantage israélien.

68. Si le Conseil de sécurité est incapable de mettre en œuvre ses résolutions concernant le Liban, notamment sa résolution 509 (1982), la résistance libanaise, par l'exercice de son droit naturel à l'autodéfense et de son droit de libérer son territoire, parviendra certainement à obtenir le retrait complet et inconditionnel des forces israéliennes de tout le territoire libanais occupé.

69. Israël n'aurait pas été en mesure de poursuivre sa politique agressive et expansionniste sans l'appui illimité que lui fournissent les Etats-Unis dans les domaines politique, diplomatique, militaire et économique. L'accord stratégique conclu en novembre 1982 entre Washington et Tel-Aviv est devenu une alliance stratégique militaire dans le sens propre du terme, une alliance dirigée contre les intérêts de la nation arabe et son droit de vivre en paix, à l'abri de toutes menaces et de l'occupation sioniste étrangère, ainsi que contre son droit d'établir des relations extérieures sur la base de l'égalité, de la justice et du respect mutuel.

70. L'aide américaine a atteint des chiffres absolument étonnants. Washington a donné à Israël 2,6 milliards de dollars depuis le début de l'année fiscale, soit depuis le 1^{er} octobre dernier. Près de la moitié de ce montant, soit 1,2 milliard de dollars, a été allouée sous forme d'aide économique et 1,4 milliard de dollars sous forme d'aide militaire. Il s'agit là de dons. Ainsi, la part de chaque Israélien dans l'aide américaine officielle est de 672 dollars par an, moyenne supérieure à celle de toute aide consentie par les Etats-Unis à n'importe quel Etat dans le monde. Le journal *The Christian Science Monitor* affirme, dans son numéro en date du 24 octobre dernier, que cette année toute l'assistance financière accordée par le Congrès l'a été sous forme de dons. Le journal ajoute que depuis 1980, Washington a donné à Israël 29 milliards de dollars dont 11 milliards sous forme de prêts et le reste en dons. De plus, le Congrès, dans sa législation budgétaire, exige que le gouvernement Reagan verse à Israël un montant total de 1,2 milliard de dollars au cours du présent trimestre de l'année fiscale alors que l'aide américaine aux autres Etats s'étale sur toute l'année fiscale. Le Congrès en a ainsi décidé pour aider Israël à faire face aux problèmes de liquidité dont il souffre d'une manière aiguë en raison de l'inflation qui est à peu près de 1 000 p. 100. Selon le *New York Times* du 21 novembre, cette inflation pour-

rait atteindre 1 260 p. 100 au cours de l'année prochaine.

71. Selon des sources officielles, compte tenu des faibles taux d'intérêt que paie Israël sur la valeur réelle des prêts qui lui sont consentis, l'aide américaine se monte en réalité au triple de sa valeur nominale, c'est-à-dire que le contribuable américain paiera à Israël, au cours de cette année fiscale, l'équivalent de 7,8 milliards de dollars. Et si Peres avait insisté pour obtenir en 1986 4 milliards de dollars sous forme d'aide, que le Congrès selon son habitude aurait convertis en dons, les contribuables américains auraient alors payé à Israël un montant de 12 milliards de dollars, ce qui reviendrait pour le Trésor américain à assurer cette année à chaque Israélien un revenu de plus de 3 000 dollars. Il faut ajouter à cette aide officielle l'aide privée exempte d'impôt qui s'élève à environ 1 milliard de dollars par an. Il faut aussi se rappeler que la dette extérieure officielle d'Israël sera de 23 milliards de dollars cette année et de 41 milliards de dollars en 1988. Il faut savoir que la dette extérieure par habitant d'Israël est aujourd'hui la plus élevée dans le monde.

72. Lorsque nous passons en revue ces chiffres, nous devons nous rappeler que la moyenne du revenu par habitant dans la majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies varie entre 300 et 500 dollars par an. En dépit de cela, le lobby sioniste fait croire aux Américains qu'ils sont redevables à Israël. Selon le journal *The Christian Science Monitor* du 24 octobre 1984 :

“L'American-Israeli Public Affairs Committee, un lobby qui appuie Israël, prétend que l'aide à Israël est vitale pour les objectifs de la politique étrangère des Etats-Unis au Moyen-Orient et importante pour la survie d'Israël en tant qu'allié libre et indépendant. Les intérêts d'ordre politique, militaire et économique des Etats-Unis, selon ce lobby, sont servis par un alignement ferme avec Israël, la seule démocratie alliée et politiquement stable dans la région. L'assistance étrangère est essentielle pour maintenir et continuer le processus de paix au Moyen-Orient. Elle représente un investissement suivi des Etats-Unis envers la paix*.”

73. En fournissant à Israël une aide financière de ce niveau, on lui donne les moyens d'agression et d'expansion qui lui permettent de répandre la terreur et la destruction et de poursuivre son occupation de la Rive occidentale, des hauteurs du Golan, de la bande de Gaza et du sud du Liban. Ce n'est pas, comme on l'a dit, “un investissement américain dans le processus de paix”. Israël reconnaît que les frais d'occupation du sud du Liban atteignent 1 million de dollars par jour dans des conditions normales. Ce sont donc les Etats-Unis qui financent l'agression israélienne et qui permettent le maintien de l'occupation. En fait, les Etats-Unis n'ont aucun investissement envers la paix et ne s'en soucient guère.

74. Malgré le flux d'armes sophistiquées qu'Israël reçoit de l'Amérique et l'alliance stratégique qui a hypothéqué la politique et la force américaines en faveur d'Israël, nous sommes convaincus que notre peuple arabe est prêt à poursuivre sa lutte pour recouvrer ses droits spoliés. La République arabe syrienne

* Cité en anglais par l'orateur.

assume ses responsabilités nationales avec le courage et la sincérité nécessaires, car le plan américano-sioniste vise la Syrie comme toutes les autres nations arabes. Nous n'épargnerons aucun effort dans notre opposition à l'agression croissante d'Israël afin de la contenir et de la repousser. Il n'y aura pas de paix dans la région si cette paix ne se fonde pas sur la justice, si cette paix doit être imposée à la région pour soumettre celle-ci à l'hégémonie des intérêts impérialistes américains, à l'ombre de l'intransigeance israélienne.

75. Les succès que nous avons obtenus dans notre opposition au plan de l'impérialisme imposé à la région montrent nettement que la victoire de la volonté populaire du peuple arabe est inéluctable.

76. Nous souhaitons dire clairement aux Etats-Unis ce que la délégation arabe syrienne a exprimé lors du débat général [14^e séance], à savoir que la volonté persistante de trouver un règlement au problème du Moyen-Orient et à la question palestinienne sur la base des accords de Camp David ou de solutions partielles et individuelles analogues n'a fait qu'accroître la tension dans la région et a multiplié les risques de conflagration, en permettant à Israël d'étendre les colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés et de frapper dans toutes les directions. Israël a annexé Jérusalem et les hauteurs du Golan et a envahi le Liban et continue d'en occuper de grandes parties, tout en affaiblissant le rôle légitimement positif de l'Organisation des Nations Unies.

77. Nous ne pouvons pas mieux exprimer l'attitude syrienne qu'en répétant les paroles du président Hafez al-Assad, qui s'adressait à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi en mars 1983, au sujet de la difficile situation à laquelle la Syrie doit faire face du fait de l'invasion israélienne :

“Ce qu'Israël et les Etats-Unis recherchent est un mythe. L'aspiration des peuples à une patrie et leurs droits légitimes ne peuvent pas être éliminés ou ensevelis par la force des armes. Le peuple palestinien restera un peuple fort qui défendra ses droits. La cause palestinienne restera notre cause, une cause que nous défendons avec honneur; nous n'accepterons pas de compromis, nous n'accepterons pas qu'on la brade.

“Quant au peuple libanais frère, nous restons fidèles à nos obligations fraternelles envers lui, et nous l'aiderons à défendre sa liberté, son territoire et son indépendance avec tous les moyens disponibles. La Syrie sera la forteresse sur laquelle tous les efforts des impérialistes américains et sionistes destinés à l'expansion et à la soumission et l'oppression du peuple arabe se briseront.

“Malgré la situation apparente, j'ai confiance en un avenir radieux et en la victoire sur les agresseurs.”

78. L'Assemblée générale a, pour sa part, continuellement montré qu'elle était consciente de la situation et qu'elle comprenait le sens des événements que nous subissons depuis notre indépendance et de la lutte dans laquelle nous nous sommes engagés. Nous recherchons aide et assistance et nous sommes reconnaissants pour ce que nous avons reçu. Nous espérons qu'à la présente session nos efforts seront compris

face au danger qui menace l'indépendance, la liberté et l'intégrité territoriale des nations arabes.

79. Les résolutions de l'Assemblée générale expriment la détermination de la communauté internationale de trouver une juste solution au problème du Moyen-Orient, fondée sur deux principes essentiels sur lesquels repose le système international : le droit à l'autodétermination et l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force. C'est pourquoi l'Assemblée doit, malgré les pressions dont elle est l'objet, appliquer ces résolutions. Nous sommes convaincus que la volonté politique de la grande majorité peut entraîner l'application de ces résolutions, qui renforcent la légitimité internationale, et fera tomber les obstacles érigés par certains milieux hostiles à l'Organisation des Nations Unies, en premier lieu les Etats-Unis et Israël.

80. M. NETANYAHU (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Je dois avouer que j'ai été quelque peu surpris, et même assez perplexé, de voir qu'il y a deux débats sur le Moyen-Orient, deux débats distincts actuellement inscrits à l'ordre du jour. Le premier est intitulé “La situation au Moyen-Orient”, et le second “La question de Palestine”, façon très tendancieuse de faire allusion au conflit arabo-israélien. Je suis perplexé parce que je m'attendais aujourd'hui, peut-être trop naïvement, à une discussion véritable sur la situation d'ensemble au Moyen-Orient. Or j'ai entendu une répétition délibérée du débat ultérieur et présumé distinct sur le conflit arabo-israélien. Les deux orateurs qui m'ont précédé, au cours de leurs “brèves” observations, auraient voulu nous faire croire que le Moyen-Orient est un paradis sur terre qui n'est troublé que par le différend arabo-israélien.

81. Or, je suis heureux et même très désireux de discuter sur le conflit arabo-israélien. Mais si on nous demande ici de discuter de la situation générale au Moyen-Orient, eh bien faisons-le. Examinons les conditions qui prévalent dans les nombreux pays de la région, réfléchissons à ce qui attise les divers conflits et examinons le niveau de la violence et ses sources.

82. Le différend arabo-israélien, même si on l'envisage dans le cadre de la rubrique délibérément trompeuse du “problème palestinien”, mérite sans aucun doute une attention appropriée. J'ai l'intention de dire ce que je pense de cette question lors de notre prochain débat consacré à ce point. Mais pour le moment, je voudrais m'en tenir à la question plus vaste qui fait l'objet de la discussion d'aujourd'hui : la situation au Moyen-Orient.

83. Je prévois d'examiner une seule thèse, qui a été acceptée inconditionnellement par de nombreuses personnes, à savoir que le “problème palestinien” se trouve au cœur des troubles actuels au Moyen-Orient. Beaucoup de ceux qui devraient être suffisamment au courant pour ne pas réduire le différend arabo-israélien à la question beaucoup plus étroite des Arabes palestiniens restent néanmoins attachés à l'idée que, d'une façon ou d'une autre, cette question suscite ou envenime tout le conflit dans la région. On nous dit très souvent que si nous arrivons à résoudre ce problème, quelle que soit la façon dont on le définit, nous obtiendrons la paix dans la région, ou nous assisterons du moins à une réduction sensible du

niveau de la violence et des conflits. Quelque plausible que puisse apparaître cette idée, elle ne résiste pas à un examen plus approfondi.

84. Au cours des dernières décennies, pratiquement chaque Etat arabe s'est trouvé en conflit — différends de frontières, subversions, invasions ou guerres à grande échelle — avec au moins l'un de ses voisins arabes. Aucune partie du monde arabe ne fait exception à cette triste règle.

85. En Afrique du Nord, la Libye s'est heurtée à l'Egypte et à la Tunisie et, avant son drôle de mariage actuel avec le Maroc, elle a appuyé les forces antimarocaines du Front POLISARIO¹². Elle menace le Soudan et a bombardé récemment la ville soudanaise d'Omdurman. Elle a financé des tentatives de renversement d'autres régimes arabes et d'assassinat de Libyens en exil et d'autres dirigeants arabes à l'étranger. L'Egypte, durant sa période radicale sous Nasser, a envahi le Yémen et l'a occupé pendant huit ans. Elle a cherché à renverser la Jordanie et à déstabiliser l'Iraq et la Syrie. Plus récemment, ripostant à des attaques de la Libye, elle s'est heurtée à Kadhafi, avec qui elle échange maintenant des menaces. Quant à l'Algérie, bien sûr, elle se livre à une guerre par personne interposée depuis des années contre le Maroc, en utilisant le Front POLISARIO au Sahara.

86. Et qu'en est-il de la péninsule arabe ? Le Sud-Yémen envoie périodiquement des forces de subversion dans le Dhofar pour essayer d'arracher cette région à l'Oman. Les deux Yémen, celui du Nord et celui du Sud, se livrent des guerres intermittentes depuis des années. Lorsqu'ils ne sont pas préoccupés par la peur qu'ils s'inspirent mutuellement, ils s'inquiètent de l'ingérence et des incursions armées de l'Arabie saoudite dans leurs territoires. L'Arabie saoudite, tout en essayant d'acheter tous ses ennemis potentiels dans le monde arabe, cherche à son tour à dominer non seulement les deux Yémen mais également les Etats plus petits du Golfe à l'égard desquels elle a émis des prétentions territoriales. Le Koweït s'irrite des incursions de l'Arabie saoudite sur son territoire mais est encore plus préoccupé par l'Iraq, qui a envahi le Koweït en 1973 et le revendique encore dans son intégralité.

87. Au cœur du Moyen-Orient, le dossier de la Syrie vaut bien celui de la Libye. La Syrie a menacé à plusieurs reprises la Jordanie et l'a même envahie. Elle dénigre ses frères baathistes en Iraq et cherche ouvertement et inlassablement à renverser le régime de Bagdad. Ses visées sur le modeste Liban sont bien connues. Elle ne cherche pas à renverser un régime déjà vassalisé ou à modifier une frontière déjà en pointillé, mais au contraire à englober tout le pays au sein d'une "Grande Syrie". Voilà pourquoi la Syrie n'a jamais reconnu le Liban en tant qu'Etat séparé depuis 1943, lorsque ces deux pays ont acquis l'indépendance; voilà pourquoi la Syrie refuse aujourd'hui obstinément de retirer ses troupes de ce pays. Elle a massacré les Libanais qui osaient s'opposer à ses projets — chrétiens, musulmans et druzes — avec une parfaite impartialité.

88. L'Iraq, objet de la haine de la Syrie, n'est pas resté en arrière. Il s'est engagé dans une campagne énergique de subversion et de terrorisme contre ses voisins arabes. L'Iraq et la Jordanie se donnent actuellement l'accolade, mais l'Iraq a cherché à renverser

la monarchie jordanienne dans le passé, comme il essaie maintenant de renverser le Gouvernement syrien, et il renouvelle de temps à autre ses prétentions sur le Koweït.

89. Après avoir examiné le comportement des régimes arabes les uns envers les autres, voyons maintenant leur comportement envers leurs voisins non arabes. Examinons brièvement les trois Etats arabes qui sont actuellement les plus agressifs : la Libye, la Syrie et l'Iraq.

90. La Libye a envahi le Tchad, pays non arabe, occupe une grande partie de son territoire et refuse de retirer ses troupes malgré des promesses précises. Kadhafi entraîne également des contingents de subversion spéciaux destinés à faire tomber des gouvernements africains noirs. Il a été impliqué dans des complots concernant des pays aussi éloignés que ceux d'Afrique occidentale ou d'Afrique centrale et a compté parmi ses alliés des hommes comme Idi Amin. En outre, comme les Egyptiens l'ont récemment découvert, il s'est trouvé engagé dans une conspiration d'envergure mondiale en commanditant l'assassinat non seulement de dirigeants arabes amis en Arabie saoudite, au Koweït et dans les Emirats arabes unis, mais également de dirigeants non arabes comme Margaret Thatcher, François Mitterrand, Helmut Kohl et Zia du Pakistan.

91. L'appétit de la Syrie, comme celui de la Libye, ne se limite pas à ses frères arabes. Par exemple, la Syrie a des prétentions sur la région et sur la ville d'Alexandrette qui appartient indubitablement à la Turquie, pays non arabe. D'après la gazette officielle syrienne, *Al Jarida Al Rasmiya*, du 9 décembre 1982, le Garde des sceaux de la Syrie, Khalid Al-Malki, a déclaré qu'une négociation récente d'extradition avec la Turquie "ne signifie en aucune façon la reconnaissance de l'annexion du district d'Iskenderun en Turquie ou de l'autorité de la Turquie dans cette région". L'article de la gazette syrienne poursuit en citant Abdallah Shukri, un membre du Parlement syrien, qui a fort utilement précisé : "Nous recouvrerons le district dès que nous aurons réglé nos comptes avec l'ennemi sioniste; nous ne perdrons pas un moment."

92. Venons-en maintenant à l'Iraq. En septembre 1980, Saddam Hussein a estimé que l'Iran post-révolutionnaire, un autre Etat non arabe, était faible et mûr pour le pillage. L'Iraq a rapidement révoqué l'accord de frontière qu'il avait signé cinq ans plus tôt avec le Shah et a envahi les provinces riches en pétrole de l'Iran. La guerre entre l'Iran et l'Iraq, qui fait rage depuis plus de quatre ans, fait des milliers de morts et ne semble pas devoir finir de sitôt.

93. Mais la violence au Moyen-Orient ne se limite pas à des agressions par-delà les frontières. Les régimes arabes recourent tout de suite à la violence pour faire face à l'opposition interne. Ainsi, chaque gouvernement arabe dépend de la force ou de la menace de la violence pour se maintenir au pouvoir. Un rapide coup d'œil sur la composition et le bilan des régimes arabes en donne la preuve.

94. La Libye est dirigée par un colonel et une petite clique d'officiers. C'est l'armée qui gouverne l'Algérie. Hassan au Maroc dépend de la loyauté de son armée pour rester au pouvoir. En Arabie saoudite, il n'y a pas une mais deux armées, qui se surveillent

mutuellement pour protéger les princes. En Syrie, un corps d'officiers dominé par la minorité Alaouite réprime la dissidence, parfois par des assassinats en masse, comme dans la ville de Hama, où les forces d'Assad ont tué jusqu'à 25 000 civils et, d'après *le New York Times*, ont "transformé la moitié de la ville en parc de stationnement automobile". Hussein en Jordanie doit compter sur les forces bédouines pour écraser toute opposition à son trône. Hussein en Iraq dépend de sa police secrète et de son armée.

95. En outre, pratiquement tous les dirigeants arabes ont été la cible d'assassinats manqués ou réussis. La liste des victimes réelles et potentielles comprend des rois, Faysal en Iraq, Faysal en Arabie saoudite, Hassan au Maroc et Hussein en Jordanie; des présidents, Kassem en Iraq, Nimayri au Soudan, Boumediène en Algérie, Bourguiba en Tunisie, Gemayel au Liban, Sadate en Egypte, Ghamsi au Yémen, Kadhafi en Libye et Shishakli, Zaim et Assad en Syrie; des premiers ministres, Tal et Majali en Jordanie et Said en Iraq; et divers dirigeants sans titre comme Al-Hamdi au Yémen du Nord. Par souci de brièveté, je ne citerai pas les innombrables assassinats tentés ou réussis de ministres, de dirigeants de l'opposition, d'intellectuels, de journalistes, de diplomates ou de fonctionnaires subalternes.

96. Comme la violence qui s'exerce au-delà des frontières, la violence interne dans les Etats arabes s'étend aussi aux non-Arabes, car les Arabes considèrent que la région allant du Maroc au golfe Persique leur appartient exclusivement, en dépit de la présence de nombreux peuples qui constituent une proportion appréciable de la population — Berbères, Kurdes, Coptes, Druzes, Juifs, Circassiens, Assyriens, Chrétiens, Noirs et autres. Ces peuples non arabes et non musulmans ne peuvent être tolérés que dans un état de subordination à l'intérieur d'un fief arabe-musulman dominant, mais jamais en tant qu'égaux indépendants.

97. Ceux qui, dans le passé, ont refusé d'accepter ces conditions ont fait l'objet de répressions, souvent sanglantes. Au début de ce siècle, en 1932, le régime iraquien a massacré l'ancienne communauté assyrienne et a incité la population arabe à tuer ceux qui avaient échappé au massacre officiel et à piller leurs biens. Plus récemment, les Kurdes, un autre peuple ancien, non arabe, qui possède une histoire, une culture et une langue bien distinctes, ont été écrasés sans pitié par l'Iraq alors qu'ils cherchaient à devenir indépendants. Au cours de sa guerre contre les Kurdes, qui a duré neuf ans, de 1961 à 1970, l'armée iraquienne a tué des dizaines de milliers de Kurdes, en a chassé 200 000 de leurs foyers et a réinstallé par la force un très grand nombre d'entre eux dans la région de Gezira — et, entre parenthèses, a donné aux Arabes les propriétés kurdes devenues vacantes. Et malgré les tentatives faites pour les détruire, les Kurdes continuent de lutter, même à ce jour, pour obtenir leur indépendance.

98. Plus tragique encore, 500 000 Noirs non musulmans dans la partie méridionale du Soudan ont péri au cours de neuf années de rébellion, de 1963 à 1972, contre la domination des Arabes du Nord. De nouveaux décrets promulgués récemment par le Gouvernement soudanais ont ranimé les craintes de voir à nouveau couler le sang.

99. Mais le plus inquiétant, peut-être, dans toute cette violence au Moyen-Orient, est que bon nombre

de ceux qui la pratiquent ne connaissent aucune limite quant aux moyens ou aux cibles choisis. Pour ce qui est des moyens, est-ce un hasard si deux des très rares cas d'emploi de gaz depuis la première guerre mondiale se sont produits au Moyen-Orient ! Nasser a utilisé les gaz au Yémen au début des années 60 et, plus récemment, l'Iraq a utilisé les gaz de façon répétée contre les troupes iraniennes, comme les enquêteurs de l'Organisation des Nations Unies l'ont confirmé.

100. La violence arabe ne semble pas non plus connaître de limites quant à son champ d'opérations. Les ennemis arabes radicaux de l'Egypte ont apparemment miné les eaux internationales de la mer Rouge et les navires d'une douzaine de pays en ont été victimes. Dans le golfe Persique, les Iraquiens ont bombardé ouvertement — une bravade — les bâtiments neutres de nombreux pays, tuant et blessant de nombreux marins innocents. Les Iraniens, évidemment, leur ont rendu la pareille.

101. Enfin, il ne faut pas oublier cette exportation du Moyen-Orient, à laquelle aucun cartel n'a fixé de limites, le terrorisme, dont les auteurs partout sont les émules de leurs modèles du Moyen-Orient. Mais contrairement à la croyance populaire, la cible principale du terrorisme arabe a été d'autres Arabes. Je vais citer Muhsen Muhammad, éditeur du quotidien égyptien *Al Gomhouria*, qui a écrit le 29 octobre 1984 :

"Le nombre des organisations terroristes dans le monde arabe et musulman a augmenté. Ce sont ces organisations qui tuent des Arabes et des musulmans, partout... Certaines d'entre elles ont été créées par les gouvernements pour tuer opposants, ennemis, émigrés et réfugiés dans tous les pays du monde."

En vérité le terrorisme arabe s'étend maintenant à tout le monde non communiste. Ses victimes risquent tout autant d'être attaquées et d'innocents passants risquent d'être tués, dans les rues de Londres, de Paris, de New Delhi ou de Rio. Personne, nulle part, n'est à l'abri de ce fléau.

102. C'est triste à dire, mais il y a une chose que nous devons bien comprendre : la violence est un réalité de la vie politique dans le monde arabe. C'est la principale méthode utilisée pour traiter avec les ennemis, à l'étranger ou à l'intérieur, arabes ou non arabes.

103. Personne, naturellement, ne peut confondre la Tunisie avec la Libye ou le Koweït avec l'Iraq. Tous les régimes arabes ne sont pas les mêmes, bien entendu. Certains sont prédateurs, d'autres sont plus souvent victimes. Mais nous ne pouvons détourner les yeux du bilan général d'assassinats, de subversion, de coups d'Etat, de terrorisme et de guerre en règle — caractérisés par une violence sans limites. Voilà, j'en ai peur, ce que nous devons examiner en premier lieu en traitant de la situation au Moyen-Orient.

104. On notera qu'en passant en revue la violence qui prévaut dans la région je n'ai pas jusqu'ici mentionné le conflit arabo-israélien. La raison en est simple. Aucun des conflits que j'ai mentionnés ne concerne Israël. Aucun de ces exemples de violence n'est dirigé contre Israël. Je pourrais même ajouter que les dirigeants israéliens n'ont même pas eu l'honneur de figurer sur la liste noire de Kadhafi. Et pourtant, la plupart des discussions sur le moyen d'arriver à la paix au Moyen-Orient portent exclusivement sur le

conflit arabo-israélien et font abstraction de la violence ambiante qui caractérise le monde arabe.

105. Je ne veux pas dire, et je veux être clair sur ce point, que le conflit arabo-israélien est en dehors de ce scénario. Ce que je veux dire, c'est que ce conflit n'est qu'une manifestation d'un problème plus vaste, qui comporte deux éléments : d'abord, la tendance naturelle de la culture politique arabe à utiliser la violence pour résoudre les conflits à tous les niveaux; ensuite, le refus des Arabes d'envisager l'existence d'un Etat souverain non arabe en leur sein, quelles qu'en soient les frontières — refus qui demeure, malheureusement, presque unanime.

106. Avec cette hostilité particulière à l'égard d'Israël profondément enracinée dans une intolérance générale, le péché d'Israël est particulièrement odieux aux yeux des Arabes, car les Juifs d'Israël sont le seul peuple non arabe qui ait réussi à défier la domination arabe et à acquérir l'indépendance. Ainsi, l'existence même d'Israël met en cause la notion d'un domaine arabe unifié et continu. Même le champion présumé de la souveraineté palestinienne, Yasser Arafat, dont l'OLP profondément divisée est d'ailleurs un exemple frappant de la désunion arabe, a dit : "La question des frontières ne nous intéresse pas. La Palestine n'est qu'une petite goutte dans le grand océan arabe. Notre nation est la grande nation arabe, qui s'étend de l'Atlantique à la mer Rouge, et au-delà."

107. C'est cette opposition à toute souveraineté non arabe au sein de cette "grande nation arabe" qui est au cœur du conflit arabo-israélien. Voilà pourquoi pendant les 30 ans qui ont précédé la création d'un Etat juif, avant qu'il y ait eu un seul réfugié arabe, les Arabes attaquaient sans merci les villes et les villages juifs. Voilà pourquoi, plus tard, ils sont entrés en guerre trois fois contre l'Etat d'Israël avant qu'il y ait eu une seule colonie juive, avant qu'il y ait eu un seul soldat israélien dans les hauteurs du Golan ou en Judée-Samarie, étant donné que ces deux territoires se trouvaient alors fermement en mains arabes; car la campagne arabe contre Israël n'a pas pour origine un grief négociable, mais l'opposition fondamentale à l'existence même d'Israël. Par conséquent, le problème des Arabes palestiniens, même si on l'envisage comme il se doit dans le contexte du conflit arabo-israélien, n'est pas la cause première de ce conflit mais seulement l'un de ses résultats.

108. Pourrait-on prétendre que, face aux autres conflits, le conflit arabo-israélien mérite une attention privilégiée en raison du nombre de pertes qu'il entraîne ? Là aussi, il faut examiner les faits. Le nombre total de morts dans toutes les guerres arabo-israéliennes qui ont eu lieu depuis 36 ans est d'environ 50 000 — Arabes et Israéliens. Bien que toute perte de vie humaine soit une tragédie, ce coût paraît faible si on le compare aux pertes impressionnantes survenues ailleurs.

109. Je m'explique : la guerre entre l'Iran et l'Iraq, en quatre ans, a fait un minimum de 200 000 morts, sans parler des centaines de milliers de blessés et de personnes handicapées à vie. L'invasion du Yémen par l'Egypte et la guerre civile ont coûté la vie à quelque 200 000 Yéménites et 30 000 soldats égyptiens. La guerre civile au Liban a fait 100 000 morts. Au Soudan seulement, plus d'un demi-million de personnes ont péri. Et personne ne connaît le nombre exact de Kurdes massacrés par l'Iraq.

110. Donc, la prochaine fois que quelqu'un nous assure sans sourciller que le "problème palestinien" est au "cœur" du conflit du Moyen-Orient, nous aurons le droit d'exiger de l'orateur qu'il nous dise de quel conflit il veut parler. Posons-lui, en fait, quelques autres questions : quel est le rapport entre le problème palestinien et l'invasion du Yémen par Nasser ? Quel est le rapport entre le problème palestinien et le massacre des Kurdes par l'Iraq, les visées intermittentes de ce pays sur le Koweït et son invasion de l'Iran ? Quel est le rapport entre le problème palestinien et l'appui accordé par l'Algérie aux forces du Front POLISARIO¹² au Sahara occidental ? Quel est le rapport entre le problème palestinien et l'empiètement de l'Arabie saoudite sur le territoire des deux Yémen ? Quel est le rapport entre le problème palestinien et l'invasion du nord du Tchad par la Libye, ses bombardements du Soudan, son conflit avec la Tunisie ou son conflit avec l'Egypte ? Quel est le rapport entre le problème palestinien et les desseins de la Syrie sur la Jordanie ? Quel est le rapport entre le problème palestinien et le massacre de Noirs soudanais par les Arabes soudanais ? Quel est le rapport entre le problème palestinien et la revendication de tout le Liban par la Syrie ? Quel est le rapport entre le problème palestinien et la haine explosive entre Damas et Bagdad ? Quel est le rapport entre le problème palestinien et le massacre de dissidents sunnites dans la ville syrienne de Hama ? Il faut poser ces questions, car les poser, c'est commencer à y répondre.

111. J'ai commencé mon intervention en faisant remarquer que nous étions appelés ici à examiner deux questions : premièrement, la situation générale au Moyen-Orient et, deuxièmement, ce que l'on a appelé "le problème palestinien".

112. On prétend souvent que l'agitation générale et la violence au Moyen-Orient sont le résultat du conflit arabo-israélien, que la première question découle de la seconde. Tous les faits montrent, cependant — et je n'ai parlé ici que de des faits les plus importants, de faits et non pas d'opinions —, que la relation de cause à effet est exactement l'inverse. Le conflit arabo-israélien ou, comme certains voudraient l'appeler, le "problème palestinien" ne peut être compris que dans le contexte général de la culture politique arabe et des attitudes arabes. Il ne s'agit que d'un seul cas parmi de nombreux exemples de violence et d'intolérance arabes, mais c'est celui qu'on monte en épingle.

113. Voilà les forces qui sont responsables, comme nous l'avons vu, non seulement du conflit arabo-israélien mais de beaucoup d'autres choses au Moyen-Orient. L'objectif réel de notre débat devrait être de rechercher les moyens qui permettront de contrôler ces tendances sous-jacentes pour qu'elles ne fassent pas davantage de victimes innocentes et qu'elles ne causent pas encore plus de souffrances, partout, du Maroc au Golfe.

La séance est levée à 13 h 30.

NOTES

¹ Voir *Weekly Compilation of Presidential Documents*, Washington, D.C., Government Printing Office, 1982, vol. 18, n° 35, p. 1081.

² Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-septième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1982*, document S/15510.

³ *Ibid.*, trente-cinquième année, Supplément d'avril, mai et juin 1980, document S/14002.

⁴ *Ibid.*, trente-septième année, Supplément de juillet, août et septembre 1982, document S/15403.

⁵ *Ibid.*, document S/15317.

⁶ *Rapport de la Conférence internationale sur la question de Palestine, Genève, 29 août-7 septembre 1983* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.I.21), annexe I, sect. H, par. 16.

⁷ Boston (Etats-Unis d'Amérique), South End Pr., 1983.

⁸ New York, Times Books, 1983.

⁹ *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-huitième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1973*, document S/11040.

¹⁰ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, n° 973.

¹¹ *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-neuvième année, Supplément de juillet, août et septembre 1984*, document S/16732.

¹² Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro.